

DECISION MUNICIPALE
N°24-107

1-1

Objet : PRESTATIONS DE SERVICES DE LOCATION D'ENGINS D'ELEVATION ET DE MANUTENTION ET MATERIELS DIVERS DE TRAVAUX PUBLICS POUR LA VILLE DE TOURNEFEUILLE

- LOT 1 : MATERIELS DE TRAVAUX PUBLICS AVEC CHAUFFEUR
- LOT 2 : MINI PELLES SUR PNEUS DE 5 TONNES A L'ANNEE
- LOT 3 : MATERIELS DE TP DIVERS SANS CHAUFFEUR A LA JOURNEE
- LOT 4 : LOCATION DE NACELLES A L'ANNEE
- LOT 5 : LOCATION DE GERBEURS A MAT RETRACTABLE A L'ANNEE
- LOT 6 : LOCATION PONCTUELLE DE MATERIELS D'ELEVATION ET DIVERS

Le Maire de TOURNEFEUILLE

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-22 4° et L. 2122-23,

VU le Code de la commande publique,

VU la délibération en date du 17 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal de TOURNEFEUILLE a délégué sans aucune réserve à son Maire et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article réservé et notamment en son 4° concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

VU le règlement intérieur de la commande publique adopté par délibération du Conseil Municipal en date du 8 juillet 2021,

VU la consultation en appel d'offres concernant l'objet ci-dessus référencé,

VU le rapport d'analyse des offres,

DECIDE

ARTICLE UN : de retenir les entreprises suivantes, pour l'exécution des prestations des lots référencés ci-dessus :

- ✓ Lot n°1 déclaré sans suite.
- ✓ Lot n°2 - CHRISTOPHE BEAUSSIRE SAS. Montant maximum annuel : 55 000 € HT.
- ✓ Lot n°3 - LOXAM. Montant maximum annuel : 40 000 € HT.
- ✓ Lot n°4 - LOCAFORCE. Montant global annuel forfaitaire : 25 440 € HT.
- ✓ Lot n°5 - LOCAFORCE. Montant global annuel forfaitaire : 5 700 € HT.
- ✓ Lot n°6 - LOCAFORCE. Montant maximum annuel : 50 000 € HT.

ARTICLE DEUX : de signer les actes d'engagement liés à ces marchés ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Accusé de réception en préfecture
031-213105570-20241021-D24-107-AR
Date de télétransmission : 25/10/2024
Date de réception préfecture : 25/10/2024


Conformément à l'article L. 2122-23 du CGCT, il sera rendu compte au Conseil Municipal de la présente décision.

La présente décision sera inscrite au registre des Décisions Municipales.

POUR COPIE CONFORME,

FAIT A TOURNEFEUILLE,
Le 21 octobre 2024

Le Maire,



Dominique FOUCHIER



Accusé de réception en préfecture
031-213105570-20241021-D24-107-AR
Date de télétransmission : 25/10/2024
Date de réception préfecture : 25/10/2024